

CONSEIL PORTUAIRE DE LA MADRAGUE DE GIENS

Séance du 9 novembre 2022

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 9 suppléants
Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 12

TITULAIRES : 8

M. Francis ROUX, Président,
M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la ville d'Hyères,
M. Eric LABOUBE, représentant le personnel des ports de la Métropole TPM,
Mme Julie LECOMTE et Grégory DJIAN, usagers désignés par la Métropole TPM,
M. Jean-Philippe BLONDEL, usager désigné par le CDPMEM,
MM. Marc JOURDAN et Christophe DESIX, usagers désignés par le CLUPIPP,

SUPPLEANTS : 4

M. Philippe BERNARDI, représentant la ville d'Hyères,
MM. Jean-Pierre BLANC, Pierre ROUSSEAU et Gérard DAESSLE, usagers désignés par la Métropole TPM,

POUVOIR (1)

M. Alain OLLIVIER donne un pouvoir à M. JOURDAN

ABSENT ET EXCUSE :

M. Robert LICARI,

INVITES :

MM. Fabien BORDES et Florent ROLLET, Ulysse Plongée,
M. Gérard SOLER et Marc JOURDAN, Plaisanciers,
M. Valentin ESSELIN, La petite Flotille,
Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE,

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

MM. LE FUR, MAAS, LAMBERT, REMOLEUR, SOULE-SUSBIELLES, Mmes UGUEN et DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de la Madrague de Giens, ouvre la séance à 15h00. Douze membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents et représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls neuf votes seront exprimés par les membres présents. Messieurs BERNARDI, DAESSLE et ROUSSEAU ne voteront pas

1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 2 juin 2022

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des commentaires.

Monsieur DESIX ne comprend pas pourquoi le local pêcheur est un lot intégré de manière dérogatoire dans l'AOT existant, et n'est pas intégrée aux autres mises en concurrence.

Monsieur SOULE-SUSBIELLES répond que lors de la mise en concurrence, deux lots ne sont pas mis en concurrence, le local des pêcheurs et les terres plein kayaks. Il avait été décidé en interne de les rattacher de manière dérogatoire aux existants. Monsieur DESIX souhaite savoir, s'il faut renouveler cette demande chaque année, Monsieur SOULE-SUSBIELLES lui répond affirmativement. Il ajoute qu'un courrier avait été adressé à Monsieur DURANDETTO, responsable de la prud'homie, lui demandant s'il souhaitait garder la possibilité d'utiliser ce local ou si celui-ci pouvait être intégré dans l'AOT quinquennale. A ce jour Monsieur SOULE-SUSBIELLES indique qu'il n'a pas eu de retour.

AVIS FAVORABLE (unanimité)

2. Affaires générales

❖ Bilan de la saison

Monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce que le bilan 2022, sensiblement le même qu'en 2021, est globalement positif. La facturation des prestations a été de 167 236 euros HT pour 2021, contre 167 848 euros HT pour 2022. Il ajoute que l'année 2022 a été assez calme en terme de fréquentation, certainement lié à la canicule. Concernant les travaux, l'ensemble des objectifs a été atteint. Monsieur SOULE-SUSBIELLES est satisfait de ses équipes, qui ont travaillé en bonne cohésion et précise qu'il y a eu une augmentation de 7% pour la cale de mise à l'eau. Il précise que Monsieur VINCENT est passé du statut de saisonnier longue durée à agent titulaire et qu'il achève sa formation de grutage. Concernant les événements, il y a eu quatre repas de la société nautique, quatre marchés nocturnes, une soirée thématique sur la biologie marine, un concert philharmonique en soirée et la bénédiction des bateaux.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2023 – Vote

Monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce que les tarifs subissent une augmentation de 3% (1,6% inflation 2021 + 1% GVT + 0,4% Energie).

Monsieur BORDES du club Ulysse plongée rappelle que 3% d'augmentation en tant que locataire, représente des sommes conséquentes. Il ajoute que cette hausse est certes justifiée par l'inflation de l'énergie, mais il précise que l'électricité est directement payée au fournisseur. Il précise de surcroît que le club subi depuis des années de lourds désagréments, tels que des remontées d'eaux noires et ce depuis une dizaine d'années, ce qui a créé des arcs électriques dans tout le bâtiment. Monsieur ROUX est conscient que l'inflation touche tous les secteurs et que tout le monde est impacté et précise qu'en réalité l'inflation que la Métropole TPM a mise en place est de 1,6%. Monsieur BORNES ne conteste pas les 3% d'augmentation, mais demande ce qui est possible de faire concernant la hausse de 3% sur les locaux, il ajoute qu'ils ont connu un feu électrique dans le bâtiment et que plusieurs courriers ont été adressés à la Métropole, sans retour. Monsieur LE FUR est bien conscient des désagréments subis, il est d'accord pour analyser les difficultés rencontrées et envisager un éventuel dédommagement ou dégrèvement, mais il ajoute

que l'augmentation est raisonnable au regard de ce qui est constaté. Madame UGUEN assure à Monsieur BORNES qu'avec l'aide des services de la Métropole ils vont regarder techniquement les problèmes subis, afin de trouver une solution pérenne à ces désagréments.

AVIS FAVORABLE (unanimité)

❖ Projet de droits de port 2022 – Vote

Concernant les droits de ports, monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce également 3% d'augmentation pour la même raison.

AVIS FAVORABLE (unanimité)

❖ Projet de budget primitif 2022 – Vote

Il ajoute que les hausses d'énergie qui sont importantes ont été intégrées à l'ensemble des budgets des ports de la Métropole TPM.

AVIS FAVORABLE (unanimité)

❖ Modification du plan d'affectation des postes – Vote

Monsieur SOULE-SUSBIELLES annonce qu'il souhaiterait réduire le nombre de postes de certains quais en supprimant un poste de début ou de fin de quai, car ce sont des postes non optimisés au niveau de l'exploitation financière. Cela permettrait d'augmenter la taille de certains postes pour des bateaux plus larges, ce qui leur donnerait plus d'aisance dans leurs emplacements dédiés. L'objectif serait de répondre à la demande des usagers, de consolider l'aspect sécuritaire des conditions d'accueil aux postes et d'optimiser la gestion du plan d'eau ainsi que ses recettes. Le projet apporterait une réduction de 7 postes sur 167. Monsieur SOULE-SUSBIELLES décrit l'opération pour chaque panne.

AVIS FAVORABLE (unanimité)

3. Travaux divers

❖ Cheminement piéton

Le maître de port explique que l'option qui a été choisi est la passerelle, avec une réfection du passage d'accès au quai A et au sentier du littoral. Les travaux ont été effectués par la société URBA VAR pour un montant de 10 750 € HT.

❖ Bornes à quai

Monsieur SOULE-SUSBIELLES indique que 8 bornes à quai ont été installées, 3 sur la panne A, 1 sur la panne B, 2 sur la panne E et 2 sur la panne F. Ces bornes à 4 sorties eau et 4 sorties électricité (220 volts), sont en service 24h/24h et 7j/7j. Pour l'eau il y a un contrôle des consommations, uniquement durant les horaires de la capitainerie avec temporisation de 2 à 3 minutes. Il ajoute que la panne C fonctionnera à jeton, car elle est destinée aux usagers extérieurs.

❖ Travaux réalisés en régie

Monsieur SOULE-SUSBIELLES énumère les travaux qui ont été réalisés en régie tels que la signalétique au sol, la signalétique du port (tête de quai, numéros de poste, stationnement et consignes), la mise en peinture de la grue, l'aménagement de l'air de stationnement pour vélos, la

reprise des organes sous-marins d'amarrage, le changement des pendilles, la réfection de la berge après l'hivers, l'entretien et la réfection des espaces verts, l'entretien du point propre, la réfection générale des peintures, la reprise du serrage des taquets, le changement des robinetteries des sanitaires, l'aménagement des locaux techniques, les menus travaux de maçonnerie, la dépose et pose de la panne D et la dépose et pose de bouées aux mouillages de la panne G.

4. Ports propres

❖ Certification Ports Propres Actifs en Biodiversité

Madame CUESTA annonce que la Métropole TPM s'est engagée par délibération, depuis 2011 dans une démarche de certification européenne « Ports Propres », pour tous les ports de plaisance métropolitains. Une marche supplémentaire dans l'exemplarité environnementale a été gravi avec pour ambition d'atteindre la certification « Ports Propres Actifs en Biodiversité ». Depuis le 2 avril 2022, la Métropole TPM s'est donc engagée dans ses ports de plaisance à appliquer une nouvelle politique environnementale, orientée vers la préservation de la biodiversité. Madame CUESTA annonce que le port de la Madrague de Giens est le premier port certifié, et que d'ici 2023 le port du Brusuc, de Porquerolles et de la Tour Fondue se dirigent aussi vers cette certification. Elle ajoute que le port de la Madrague de Giens s'est porté volontaire pour cette première expérimentation. Grâce à ces aménagements paysagers, pour lutter contre l'érosion de la berge grâce à la valorisation et au verdissement du terre-plein, le port a reçu cette certification, qui est issue d'un travail collectif. L'auditeur a félicité tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de cette certification.

❖ Evolution de la gestion des déchets

Madame CUESTA poursuit avec la gestion des déchets, car la Métropole souhaite être plus exemplaire en valorisant le tri sélectif sur le port. A compter du 1^{er} janvier 2023, une redevance spéciale sera attribuée aux communes de la Métropole et la collecte des ordures ménagères deviendra payante pour toutes les entreprises, à partir de 1400 litres par semaine, le port étant considéré comme une entreprise. Madame CUESTA indique également que la réglementation au niveau des fusées de détresse a changée, et que les ports ne sont plus autorisés à collecter les fusées de détresse. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les signaux pyrotechniques peuvent être ramenés dans n'importe quel magasin d'accastillage, même si ce n'est pas l'endroit où les fusées ont été achetées, ces derniers ayant pour obligation de les reprendre gratuitement. Madame CUESTA compte sur l'ensemble des usagers pour communiquer cette information et faire remonter auprès de la Direction des Ports de la Métropole, si des difficultés sont rencontrées auprès de magasins.

5. Questions diverses

Monsieur DESIX sollicite l'aide de la Métropole car le club de plongée a besoin de changer ses chaînes filles et demande si le port de la Madrague aurait des chaînes en stock. Le maître de port lui répond qu'il n'en dispose pas à la Madrague mais qu'il va solliciter ses collègues des autres ports de la Métropole.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assistance et lève séance à 15h15.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de la Madrague de Giens